

LE CONSTITUTIONNEL

Publié: Lundi, Mercredi et Vendredi.

ABONNEMENTS:

ÉDITION SEMI-QUOTIDIENNE, par an... \$2.00

Ceux qui veulent discontinuer doivent en donner avis au moins un mois avant l'expiration du terme de leur abonnement.

Toutes correspondances, etc., doivent être adressées aux propriétaires du Constitutionnel, à Trois-Rivières, au bureau de l'impression.

LE CONSTITUTIONNEL

ORGANE DU DISTRICT DE TROIS-RIVIERES

E. GÉRIN, Rédacteur-en-Chef

NORMAND & GÉRIN, Éditeurs-Propriétaires

LE CONSTITUTIONNEL

Publié: Lundi, Mercredi et Vendredi.

ANNONCES

ÉDITION SEMI-QUOTIDIENNE, première insertion, par ligne... \$ 0.04

Toutes annonces sans conditions seront insérées jusqu'à contre-ordre à 3 et 20c. la ligne.

Adresses d'affaires

Adresses d'affaires

Annonces Diverses.

Feuilleton du Constitutionnel

A. L. DESAULNIERS AVOCAT, Bureau et résidence, rue Hart.

McDOUGALL & HOULISTON AVOCATS, Bureau: rue du Platon.

MALHIOT & LABARRE AVOCATS, Bureau: rue Bonaventure.

J. M. DESILETS AVOCAT, Bureau: rue St. Joseph.

A. B. CRESSE AVOCAT, Bureau: rue Notre-Dame.

GERVAIS & GERIN AVOCATS, Bureau: rue Alexandre, vis-à-vis le Bureau de E. M. Hart, fils.

P. A. BOUDREAU AVOCAT, Bureau et résidence, rue Bonaventure, près de l'Église paroissiale.

J. B. L. HOULD AVOCAT, Bureau: coin des rues Notre-Dame et Bonaventure.

J. B. O. DUMONT Bureau: rue Alexandre.

SEVERE LOTTINVILLE AVOCAT, Bureau: rue Bonaventure.

Turcotte, Paquin & Turcotte AVOCATS, Bureau: Rue des Champs, en face du Palais de Justice.

J. F. V. BUREAU AVOCAT, Bureau: rue des Champs, en face du Palais de Justice.

F. X. GAUTHIER AVOCAT, Rue Notre Dame, porte voisine de la librairie de MM. Dufresne & Frères.

Z. BARIL AVOCAT, Résidence à Gentilly, bureau à Trois-Rivières, chez M. J. B. L. Hould, avocat.

EPHREM DUFRESNE AVOCAT, Bureau: Coin des Rues Royale et des Forges.

ALEXIS L. DESAULNIERS AVOCAT, Rivière-du-Loup.

M. HONAN AVOCAT, Bureau: Coin des Rues Notre-Dame et Alexandre, Trois-Rivières, 18 octobre 1872.

P. N. MARTEL AVOCAT, Rue Hart, (ancien bureau de MM. Desilets et Pakneton) 5 mai 1873

O. CARON AVOCAT, St. François du Lac.

F. E. N. Boucher, AVOCAT, St. François-du-Lac.

Dr. GERVAIS Bureau: rue des Champs, vis-à-vis la rue Royale.

Dr. HARDY Rue Bonaventure résidence de M. S. Lottinville avocat.

I. L. CLAIR SYNDIC OFFICIEL, Bureau: rue Craig, bâtisse du "Constitutionnel"

L. A. GAMIRAND NOTAIRE, Bureau: rue Craig, même bâtisse que le Constitutionnel.

Geo. F. HART NOTAIRE, Bureau: rue des Forges.

FZ'KIEL M. HART & Fils Courtiers, Agents et Collecteurs, etc., coin des Notre-Dame et Alexandre.

G. B. HOULISTON & Cie COURTIERS, Bureau: rue du Platon.

Jos. D'NIVERVILLE HUISSIER, Rue Bonaventure.

P. E. VEZINA HUISSIER, Trois-Rivières.

BENONI LASSALLE Percepteur du Revenu de l'Intérieur, du district de Trois-Rivières, tient maintenant son bureau coin des rues Royale et Bonaventure.

COMPAGNIE D'ASSURANCE IMPERIALE CONTRE LE FEU, 1803 - ETABLIE EN - 1803

BUREAU EN CHEF: Rue Old Broad, et 16 Pall M.

LONDRES, AGENCE POUR LE CANADA: 66 et 65, rue St. François-Xavier, MONTREAL

CAPITAL SOUSCRIT ET PLACÉ: £1,600,000 STERLING.

LES ASSURANCES contre les pertes par le FEU s'effectuent aux conditions favorables et les pertes sont réglées sans en référer au bureau de Londres, il n'y a aucun frais à payer pour les polices ou les endorsements.

AGENCE DE TROIS-RIVIERES, Rue St. Joseph, près du Palais de Justice

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE Centre l'Incendie des Edifices Isolés du Canada,

N'assure que les propriétés de la campagne et celles isolées dans les villes et les villages.

ALEXANDRE McKENZIE, Ecr. m. p. Président, EPHREM DUFRESNE, Agent.

J. B. RENAUD & Cie., IMPORTATEURS DE Pierre a Moulanges de France

No. 26 Rue St. Paul, Québec, Ont constamment en mains un assortiment complet de

MOULANGES A BLE ET A AVOINE Faites de la meilleure Pierre de France.

Pierre à Moulanges Importée de France. Agence à Montréal: F. LARIN-BUREAU DE L'HON. Ls. RENAUD.

Nouvelle Impoartnte VOYAGEURS EN CANADA.

Le Chemin de Fer South Eastern étant construit jusqu'à NEWPORT, dans le Vermont, où il se relie avec le Chemin de Fer du Passumpsic,

UNE VOIX NOUVELLE TRES COURTE Est ouverte de MONTREAL et toute autre localité du Bas-Canada, à BOSTON, NEW-YORK, et tous les autres points de l'EST et du SUD.

Deux Trains Expres et Directs Part nt tous les jours, le Dimanche excepté—Voyez le TIME-TABLE et la Carte qui l'accompagne.

Prix du Passage aussi Bas que sur toute autre ligne.

Les conducteurs sur tous les Trains parlent le français.

Table with columns: NIGHT EXPRESS, DAY EXPRESS, Montreal, New York, etc.

Ce train arrête pour la Collation. Char Dortoir Pullman est attaché au Train de Nuit de Montréal à Boston.

On a un Bureau Général, à Montréal, 202 Rue St. Jacques.

Les passagers, préférant ne point passer par Montréal, peuvent passer par le Grand Tronc jusqu'à Sherbrooke et de là par le Chemin de fer du Passumpsic à tous les endroits, à l'Est et au Sud, en achetant leur billets de

BUREAU DE POSTE, TROIS-RIVIERES. Arrivée et Depart des Malles POUR L'ETE.

A commencer du 1 Décembre 1872, jusqu'à nouvel avis, les malles arriveront et se fermeront à ce bureau, comme suit:

Table with columns: Arrivée, Départ, Montréal, Québec, Sherbrooke, etc.

Les lettres enregistrées doivent être déposées 15 minutes avant la fermeture des malles.

LISEZ CECI! Toutes personnes ayant des loisirs et désirant accroître leur revenu, n'auront qu'à envoyer par lettre affranchie, leur adresse au soussigné.

Trois-Rivières, 13 janvier 1873.

AVIS. GEORGES BALZER, IMPORTATEUR ET COMMISSIONNAIRE,

A transféré son office et ses magasins de la bâtisse de M. HENRY M. BALZER, dans celle occupée par Mrs. E. M. HART & Fils, coin de la RUE NOTRE-DAME & ALEXANDRE.

Les MARCHANDS et surtout ceux de la compagnie trouveront toujours chez lui un assortiment d'ARTICLES de FANTAISIE, LAINAGE, BONNETTERIE, MERCERIE, COUTELLERIE

ARTICLES DE PIÉTÉ et DE BUREAU SPÉCIALITÉ POUR FUMEURS.

EN Gros SEULEMENT. Trois-Rivières, 1er Mai 1873.

AU PRIX COURANT!! W. A. J. WHITEFORD Horloger et Bijoutier

Étant décidé à l'avenir d'importer directement d'Europe toutes ses bijouteries et orfèvreries, vendra désormais, au PRIX COURANT tout ce qu'il possède aujourd'hui dans son magasin.

Une visite est respectueusement sollicitée. Trois-Rivières, 28 avril 1873.

THOMAS BOURNIVAL MAGASIN D'ÉPICERIES, FERONNERIES, VAISSELLES, QUINCAILLERIES, &c., &c.

On trouve constamment à ce magasin l'assortiment le plus complet d'Épiceries pour familles. Tous les effets viennent d'être reçus par les derniers vapeurs.

Le public est respectueusement prié d'aller voir son établissement avant d'aller acheter ailleurs.

On donnera la plus stricte attention à toute commande soit de la ville ou de la campagne. Bâtisse de HENRY FEARON, Ecr., (Près du Marché.) Trois-Rivières, 9 Mai 1873.

A L'ENSEIGNE DU MOUTON BLANC Rue Notre Dame, TROIS-RIVIERES. Porte voisine de M. WHITEFORD.

Le soussigné à l'honneur d'informer ses pratiques et le public en général qu'il a transporté son magasin dans la maison ci-devant occupée par MM. FANSETON & ROCHE-LEAU, porte voisine de M. WHITEFORD, et qu'il a assortiment des plus variés,

CONSISTANT EN Soies de toutes couleurs, Etoffes à Robes, Barèges, Mousselines, Fleurs, Plumes, Chapeaux, Mérimos, Cobourgs, Lustras, Gants, Etc. etc., Aussi draps et casinirs des meilleures qualités, merines doubles et tapis.

Toutes marchandises seront vendus à des Prix extrêmement Bas. L. E. GERVAIS. Trois-Rivières 30 mai 1873.

Banque de Québec. DEPARTEMENT D'ÉPARGNES DE TROIS-RIVIERES.

La Banque recevra des dépôts, sur lesquels sera payé un intérêt à raison de CINQ PER CENT par an.

Les dépôts pourront être retirés sans avis préalable, l'intérêt étant toujours payable de la date des dépôts jusqu'au temps où les dépôts seront retirés.

J. SMITH, AGENT. Trois-Rivières 17 mars 1873.

LE GRILLON DU FOYER DE CHAS. DICKENS LE PREMIER CRI.

(suite)

La campagne au loin ne déroale qu'une longue et monotone ligne noire; on n'y voit que le givre qui couvre le poteau indicateur; le dégel commence dans les haies du sentier; la glace n'enchaîne pas encore l'eau; mais l'eau n'est pas libre pourtant; et vous ne sauriez dire au juste quel est le temps qu'il fait dans votre idée.

Et alors, si vous le permettez, le grillon commence lui aussi, sa partie de cavillon, avec un triple cri si largement articulé, il fit chorus, avec une voix si perçante et si peu en rapport avec son exigüité.

Et alors, si vous le permettez, le grillon commence lui aussi, sa partie de cavillon, avec un triple cri si largement articulé, il fit chorus, avec une voix si perçante et si peu en rapport avec son exigüité.

Et alors, si vous le permettez, le grillon commence lui aussi, sa partie de cavillon, avec un triple cri si largement articulé, il fit chorus, avec une voix si perçante et si peu en rapport avec son exigüité.

Et alors, si vous le permettez, le grillon commence lui aussi, sa partie de cavillon, avec un triple cri si largement articulé, il fit chorus, avec une voix si perçante et si peu en rapport avec son exigüité.

Et alors, si vous le permettez, le grillon commence lui aussi, sa partie de cavillon, avec un triple cri si largement articulé, il fit chorus, avec une voix si perçante et si peu en rapport avec son exigüité.

Et alors, si vous le permettez, le grillon commence lui aussi, sa partie de cavillon, avec un triple cri si largement articulé, il fit chorus, avec une voix si perçante et si peu en rapport avec son exigüité.

Et alors, si vous le permettez, le grillon commence lui aussi, sa partie de cavillon, avec un triple cri si largement articulé, il fit chorus, avec une voix si perçante et si peu en rapport avec son exigüité.

Et alors, si vous le permettez, le grillon commence lui aussi, sa partie de cavillon, avec un triple cri si largement articulé, il fit chorus, avec une voix si perçante et si peu en rapport avec son exigüité.

Et alors, si vous le permettez, le grillon commence lui aussi, sa partie de cavillon, avec un triple cri si largement articulé, il fit chorus, avec une voix si perçante et si peu en rapport avec son exigüité.

Et alors, si vous le permettez, le grillon commence lui aussi, sa partie de cavillon, avec un triple cri si largement articulé, il fit chorus, avec une voix si perçante et si peu en rapport avec son exigüité.

Et alors, si vous le permettez, le grillon commence lui aussi, sa partie de cavillon, avec un triple cri si largement articulé, il fit chorus, avec une voix si perçante et si peu en rapport avec son exigüité.

Et alors, si vous le permettez, le grillon commence lui aussi, sa partie de cavillon, avec un triple cri si largement articulé, il fit chorus, avec une voix si perçante et si peu en rapport avec son exigüité.

Et alors, si vous le permettez, le grillon commence lui aussi, sa partie de cavillon, avec un triple cri si largement articulé, il fit chorus, avec une voix si perçante et si peu en rapport avec son exigüité.

Et alors, si vous le permettez, le grillon commence lui aussi, sa partie de cavillon, avec un triple cri si largement articulé, il fit chorus, avec une voix si perçante et si peu en rapport avec son exigüité.

Et alors, si vous le permettez, le grillon commence lui aussi, sa partie de cavillon, avec un triple cri si largement articulé, il fit chorus, avec une voix si perçante et si peu en rapport avec son exigüité.

Et alors, si vous le permettez, le grillon commence lui aussi, sa partie de cavillon, avec un triple cri si largement articulé, il fit chorus, avec une voix si perçante et si peu en rapport avec son exigüité.

Et alors, si vous le permettez, le grillon commence lui aussi, sa partie de cavillon, avec un triple cri si largement articulé, il fit chorus, avec une voix si perçante et si peu en rapport avec son exigüité.

Et alors, si vous le permettez, le grillon commence lui aussi, sa partie de cavillon, avec un triple cri si largement articulé, il fit chorus, avec une voix si perçante et si peu en rapport avec son exigüité.

savante que la vôtre ou la mienne. Mais, voici qui n'est pas douteux: la bouilloire et le grillon, dans un seul et même instant, grâce à une puissance de combinaison connue d'eux seuls, chacun de leur côté lancèrent au loin sur la route la chanson du coin du feu, la chanson de bienvenue qui s'élança bondissante sur un des rayons de la chandelle, et alla traverser la vitre pour courir bien loin au bout du sentier.

Et alors, si vous le permettez, le grillon commence lui aussi, sa partie de cavillon, avec un triple cri si largement articulé, il fit chorus, avec une voix si perçante et si peu en rapport avec son exigüité.

Et alors, si vous le permettez, le grillon commence lui aussi, sa partie de cavillon, avec un triple cri si largement articulé, il fit chorus, avec une voix si perçante et si peu en rapport avec son exigüité.

Et alors, si vous le permettez, le grillon commence lui aussi, sa partie de cavillon, avec un triple cri si largement articulé, il fit chorus, avec une voix si perçante et si peu en rapport avec son exigüité.

Et alors, si vous le permettez, le grillon commence lui aussi, sa partie de cavillon, avec un triple cri si largement articulé, il fit chorus, avec une voix si perçante et si peu en rapport avec son exigüité.

Et alors, si vous le permettez, le grillon commence lui aussi, sa partie de cavillon, avec un triple cri si largement articulé, il fit chorus, avec une voix si perçante et si peu en rapport avec son exigüité.

Et alors, si vous le permettez, le grillon commence lui aussi, sa partie de cavillon, avec un triple cri si largement articulé, il fit chorus, avec une voix si perçante et si peu en rapport avec son exigüité.

Et alors, si vous le permettez, le grillon commence lui aussi, sa partie de cavillon, avec un triple cri si largement articulé, il fit chorus, avec une voix si perçante et si peu en rapport avec son exigüité.

Et alors, si vous le permettez, le grillon commence lui aussi, sa partie de cavillon, avec un triple cri si largement articulé, il fit chorus, avec une voix si perçante et si peu en rapport avec son exigüité.

Et alors, si vous le permettez, le grillon commence lui aussi, sa partie de cavillon, avec un triple cri si largement articulé, il fit chorus, avec une voix si perçante et si peu en rapport avec son exigüité.

Et alors, si vous le permettez, le grillon commence lui aussi, sa partie de cavillon, avec un triple cri si largement articulé, il fit chorus, avec une voix si perçante et si peu en rapport avec son exigüité.

Et alors, si vous le permettez, le grillon commence lui aussi, sa partie de cavillon, avec un triple cri si largement articulé, il fit chorus, avec une voix si perçante et si peu en rapport avec son exigüité.

Et alors, si vous le permettez, le grillon commence lui aussi, sa partie de cavillon, avec un triple cri si largement articulé, il fit chorus, avec une voix si perçante et si peu en rapport avec son exigüité.

Et alors, si vous le permettez, le grillon commence lui aussi, sa partie de cavillon, avec un triple cri si largement articulé, il fit chorus, avec une voix si perçante et si peu en rapport avec son exigüité.

Et alors, si vous le permettez, le grillon commence lui aussi, sa partie de cavillon, avec un triple cri si largement articulé, il fit chorus, avec une voix si perçante et si peu en rapport avec son exigüité.

Et alors, si vous le permettez, le grillon commence lui aussi, sa partie de cavillon, avec un triple cri si largement articulé, il fit chorus, avec une voix si perçante et si peu en rapport avec son exigüité.

Et alors, si vous le permettez, le grillon commence lui aussi, sa partie de cavillon, avec un triple cri si largement articulé, il fit chorus, avec une voix si perçante et si peu en rapport avec son exigüité.

Et alors, si vous le permettez, le grillon commence lui aussi, sa partie de cavillon, avec un triple cri si largement articulé, il fit chorus, avec une voix si perçante et si peu en rapport avec son exigüité.

Et alors, si vous le permettez, le grillon commence lui aussi, sa partie de cavillon, avec un triple cri si largement articulé, il fit chorus, avec une voix si perçante et si peu en rapport avec son exigüité.

Et alors, si vous le permettez, le grillon commence lui aussi, sa partie de cavillon, avec un triple cri si largement articulé, il fit chorus, avec une voix si perçante et si peu en rapport avec son exigüité.

Et alors, si vous le permettez, le grillon commence lui aussi, sa partie de cavillon, avec un triple cri si largement articulé, il fit chorus, avec une voix si perçante et si peu en rapport avec son exigüité.

Et alors, si vous le permettez, le grillon commence lui aussi, sa partie de cavillon, avec un triple cri si largement articulé, il fit chorus, avec une voix si perçante et si peu en rapport avec son exigüité.

Depuis au delà de cinq ans que Le Constitutionnel est fondé, ses abonnés ne peuvent se plaindre qu'il les a traqués avec ses comptes. Jamais encore nous n'avons fait appel à leur bonne volonté, mais enfin, après cinq ans, il nous semble qu'ils pourraient nous faire la faveur de payer. Nous avons des dépenses énormes à rencontrer et nous avons besoin de retirer nos créances. Ainsi, que ceux qui doivent à l'administration du Constitutionnel pour abonnement ou Jobs veuillent donc venir payer au plus tôt.



LE CONSTITUTIONNEL

TROIS-RIVIÈRES, 22 SEPTEMBRE 1873

La déposition de Sir John MacDonal est terminée. Le premier ministre a occupé l'attention du Tribunal d'Enquête pendant trois séances consécutives et trois jours durant. Comme l'espace ne nous permet pas de reproduire en entier cette déposition ni d'en donner un résumé aujourd'hui, nous remettons la chose à mercredi. Ce témoignage est incontestablement le plus important de tous ceux qui ont été rendus jusqu'ici devant la Commission Royale. Comme un grand nombre de nos lecteurs le savent déjà, Sir John s'est complètement excusé. De l'aveu général, sa déposition renferme une disculpation complète du ministère, et elle réduit à néant toutes les accusations portées par M. Huntington et exagérées à dessein par les journaux de l'opposition. Cette déposition est un même temps et naturellement une réfutation des dires de M. McMullen.

Sir John a parlé sous serment. On ne peut donc douter de la vérité de ses assertions. Il n'a ni pallié ni atténué. Il a exposé et expliqué tout en détail. Il a même été jusqu'à exprimer ses pensées intimes, les motifs qu'il l'ont fait agir et les intentions qu'il l'ont animé. Ce témoignage est aussi complet que possible. Il ne laisse rien à désirer et il est à lui seul toute l'enquête et toute la vérité. Sir John a nié formellement et en détail toutes les accusations de ses adversaires. Comme il est un homme parfaitement honorable et respectable et qu'il a parlé sous serment, on devra reconnaître que ses paroles doivent être crues de préférence à celles d'accusateurs qui ont fait leurs affirmations gratuitement dans les journaux, et dont un est un aventurier qu'on ne saurait sans injure comparer à Sir John. Si M. Huntington et M. McMullen ont des preuves, qu'ils les produisent. C'est le temps. Jusqu'ici, ils n'ont fait qu'affirmer sans jamais prouver.

Ce qui vient de se passer démontre combien il était nécessaire pour arriver à une solution satisfaisante que les dépositions fussent données sous serment. Si Sir John eût rendu témoignage devant un comité parlementaire privé du pouvoir de l'entendre sous serment, sa déposition eût été inutile. Elle eût manqué d'une garantie indispensable, on ne l'eût pas crue véritable, et tout eût été à recommencer. Tandis qu'aujourd'hui, on ne saurait hésiter, la vérité s'impose d'elle-même. Le public se trouve enfin en face d'une solution satisfaisante et il est en état de se prononcer.

La Commission Royale était le seul moyen d'arriver à ce résultat, puisqu'elle était le seul tribunal qui offrit la garantie du serment. Ce fait explique assez bien les répugnances de MM. Huntington et McMullen pour ce tribunal et les préférences de l'opposition pour des tribunaux qui eussent laissé le champ libre au mensonge.

L'Hon. M. Langevin et Sir Hugh Allan ont aussi donné leurs dépositions vendredi.

Nous reproduisons ici les points les plus importants du témoignage de M. Langevin. Le Président—Voulez-vous maintenant parler de l'autre partie du sujet, relativement à l'argent fourni pour les élections ? M. Langevin—Comme je l'ai déclaré, il n'y a eu aucune entente d'aucun genre. J'entends par là dire que ni le gouvernement, ni aucun des membres du gouvernement, d'après ce que je sais, et je l'aurais su, s'il en avait été autrement, n'a fait aucune démarche ou arrangement en vertu duquel le gouvernement devait recevoir quelque somme d'argent ou quel-à-avance de Sir Hugh Allan, ou de tout autre,

pour l'octroi de la charte, ou pour l'influence du gouvernement ou d'aucun membre du gouvernement, ou pour les services du gouvernement ou d'aucun de ses membres, relativement aux sommes d'argent que Sir John a déclaré avoir été reçues pour les élections d'Ontario. Je ne connaissais rien relativement aux sommes d'argent fournies au comité central de Montréal, soit pendant la dernière élection ou en 1872.

A l'accusation concernant les \$25,000, il répond :

A ce sujet, je dois dire que, faisant allusion à une accusation qui a été portée publiquement dans une lettre publiée dans le Herald de Montréal, par M. G. W. McMullen, —accusation disant que M. Abbott avait été autorisé par —il ne dit pas qui — de me promettre \$25,000 pour les services que je rendrais au Pacifique, et que M. Abbott avait dit qu'il en était ainsi, — je peux dire que M. Abbott ne m'a jamais dit qu'il était autorisé à me promettre \$25,000 ou toute autre somme ; M. Abbott ne m'a jamais offert ou promis quoique ce soit ; il ne m'a jamais parlé de rien à ce sujet. Done, autant que j'y suis concerné ; je déclare que cette accusation est fautive. Je laisse sans doute à M. Abbott, qui peut être examiné plus tard, de dire s'il a été autorisé à faire quoique ce soit de ce genre, et si l'accusation portée contre lui qu'il a promis quelque chose de cette nature est fondée. Je déclare positivement, autant que je suis concerné dans cette affaire qu'il ne m'a jamais promis quoique ce soit à aucune époque. La seule fois que j'ai parlé d'affaires d'élections avec M. Abbott, c'a été, je crois, durant la session de 1872, lorsqu'il a eu l'occasion de venir dans mon département et de me voir au sujet de quelque question relative à un ouvrage public de son comté. J'ai parlé avec lui comme avec un de mes meilleurs amis politiques de ma province, de la lutte électorale qui devait avoir lieu durant l'été. Je lui ai dit que la dernière campagne avait été desastreuse pour moi, autant que ma bourse y était concernée et que, sans doute, ma position était plus prometteuse maintenant qu'elle ne l'était alors j'avais peur qu'on ne m'accablât encore plus que par le passé. Sur ce, il fit remarquer qu'il n'était pas juste que tout le fardeau retombât sur mes épaules, mais que certainement je devrais être secouru par mes amis.

C'est là le seul entretien que j'ai eu avec M. Abbott à ce sujet, et c'est un de ces entretiens que je pourrais avoir eu avec n'importe quel autre ami politique me supportant dans le parlement. Et je puis ajouter que M. Abbott ne m'a jamais parlé du chemin de fer du Pacifique ou des bills qui étaient devant la chambre et qu'il ne m'a jamais demandé mon support pour aucune des mesures qui étaient alors devant la chambre, ou ne m'a demandé si je supporterais leur compagnie ou l'opposerais.

L'entretien que j'ai eu avec Sir George E. Cartier comme je viens de le dire, a eu pour conséquence l'envoi de \$15,000 que je reçus pendant les élections de 1872. Je reçus cet argent de Sir H. Allan, me disant qu'il avait reçu instruction de Sir G. E. Cartier de me remettre cette somme pour les fonds d'élection de mon district. Quelque temps après, j'ai reçu un billet de Sir Hugh me mandant qu'en donnant un reçu à M. Abbott, ce dernier avait reçu instruction de me remettre, aussi d'après l'instruction de Sir George Cartier, 10,000 autres piastres au même effet.

Comme j'étais sur le point de laisser Ottawa pour Québec et croyant savoir que Sir Hugh Allan était parti pour Terrebonne, j'ai télégraphié à M. Abbott, à Montréal, de vouloir bien être assez bon de venir me rencontrer au vapeur Québec, à Montréal, ce qu'il a fait. Je lui ai dit, alors que j'avais reçu un billet de Sir Hugh Allan, comme je viens de le dire ; que je n'avais demandé aucun argent à Sir Hugh Allan ; que la somme de \$15,000 qu'il m'avait envoyée auparavant, venait de Sir George Cartier ; qu'il n'avait fait entendre, que toute somme d'argent qu'il m'envoyait serait une partie des souscriptions de ses riches amis de Montréal et que, ainsi, je ne devais pas songer un moment à donner un reçu ni recevoir aucun argent à quelque condition que ce fut, et que si cette somme de \$10,000 n'était pas livrée comme celle de \$15,000. Je ne pourrais pas la recevoir. En outre, je dis que s'il y avait eu quelque méprise relativement à la première somme, et que si la première somme n'était pas un pur don au fonds de la part des souscripteurs, j'irais à Québec et rendrais le montant immédiatement.

M. Abbott me dit qu'il devait y avoir quelque méprise, qu'il était sûr qu'il n'y avait aucune intention de poser des conditions ou d'exiger un reçu pour cet argent. M. Abbott m'envoya ensuite les \$10,000 sans poser aucune condition.

Cette déposition n'a pas besoin de commentaires. Elle répond victorieusement à l'accusation de corruption lancée contre M. Langevin. L'argent reçu par ce monsieur venait du fonds commun des élections, auquel tous les amis du parti et Sir Hugh Allan en particulier, contribuaient.

M. Langevin n'a rien fait qui pût même paraître irrégulier, et il a refusé de donner un reçu pour les \$10,000 qui lui furent envoyés par M. Allan. Il a exigé que cette somme fut livrée comme le sont ordinairement les sommes provenant des fonds d'élection.

Nous empruntons au Nouveau-Monde la partie suivante de la déposition de Sir Hugh Allan. Peu après, il s'aperçut que le ministère désirait la fusion des deux compagnies. Il ouvrit des négociations dans le but d'y ar-

river et M. Abbott se rendit à Toronto pour s'entendre sur les conditions avec M. MacPherson. Deux objections surgissaient.

Celle de la présidence et du nombre de directeurs qui seraient nommés par chacune des deux organisations.

La compagnie du Canada fut informée que Sir John A. MacDonald favorisait l'élection de Sir Hugh comme président. Il pensa que les objections ne seraient pas insolubles.

Le 24 juillet 1873 il reçut un message de Sir George Cartier lui demandant de le venir voir le lendemain. Il s'y rendit avec M. Abbott. Sir George lui communiqua un télégramme de Sir John —reproduit hier—dans lequel il l'autorisait à assurer Sir Hugh que toute l'influence du gouvernement serait employée à lui obtenir la position de président, que les autres questions seraient réglées entre lui et MacPherson après les élections et qu'il devrait accepter cet arrangement sans retard.

Après une discussion plus ample, Sir George finit par lui donner une lettre disant que le bureau de la compagnie amalgamée se composerait de 17 directeurs dont 4 nommés par la compagnie Allan, 4 par la compagnie MacPherson et 9 par le gouvernement. Que si la compagnie MacPherson refusait ces conditions, le contrat sera donné à la Cie. Allan aux termes de l'Acte de la précédente session autorisant la construction d'un chemin de fer de l'Atlantique au Pacifique.

C'est là le seul arrangement qu'il eut alors conclu avec le gouvernement. Sir John refusa d'approuver la lettre de Sir George qui fut regardée comme non avenue, et Sir Hugh se déclara satisfait du télégramme du premier ministre mentionné plus haut.

Avant de se séparer Sir George lui demanda s'il était disposé à aider le gouvernement dans les élections.

Il répondit que oui ; mais il voulait savoir quelle somme serait nécessaire. Sir George répondit \$100,000. Il trouva que la somme était un peu forte ; mais il avait des raisons personnelles de désirer le succès du gouvernement, tant à cause de son intérêt que pour les attaques dirigées contre lui à cause du Pacifique. Il décida d'aider le gouvernement de tout son pouvoir.

Il n'a jamais conclu d'arrangements avec le gouvernement ni aucun de ses membres en vertu duquel il aurait le contrat en retour de souscriptions électorales. Il a dépensé beaucoup d'argent pour fortifier sa position dans le Bas-Canada, surtout en rapport avec le chemin de colonisation du nord.

Il n'a pas pu souscrire en considération du contrat comme l'allégué M. Huntington, puisque le 30 juillet rien n'était décidé et qu'il était et fut longtemps encore question de la fusion des compagnies existantes.

Les élections des députés fédéraux pour l'île du Prince-Edouard ont eu lieu la semaine dernière.

Voici les noms des candidats élus : Prince. MM. J. C. Pope et James Jew. Queen. MM. Laird et Sinclair. King. MM. Davies et A. C. McDonald. Sur ces six députés, il y en a cinq qui sont en faveur du ministère de Sir John MacDonal.

Un nouvel incendie a eu lieu à Chicago et a détruit 200 maisons dans les quartiers pauvres de la ville. La perte totale causée par cet incendie est de \$300,000.

Il paraît que le fameux Lord Gordon, vient d'être capturé de nouveau à 500 milles à l'ouest de Fort Garry. L'instruction du procès de ceux qui l'ont enlevé est commencée. Riel devra comparaître comme témoin, et l'on appréhende des troubles.

Les intransigeants de Séville ont attaqué un détachement de recrues républicaines, qui ont fait une bonne résistance.

Une frégate insurgée de Carthagènes a fait terre à Aquilas. L'équipage a pillé la ville et les faubourgs.

Les élections pour remplir les sièges vacants, à l'assemblée nationale, en France auront lieu vers le 12 octobre. On attache une grande importance à ces élections qui pourraient contribuer à changer la majorité.

Il est question de quelques nouveaux changements dans la composition du Cabinet anglais.

Les libéraux de Chester on Angleterre ont requis M. Gladstone de dissoudre les Chambres, pour en appeler ensuite au peuple.

On annonce la faillite de la maison Jay, Cook, et Cie, à Londres.

La fièvre jaune continue d'exercer ses ravages dans le nord de la Louisiane et dans le voisinage de Cairo et de Fulton.

NOTES LOCALES.

M. Robert McDougall, des vieilles Forges St. Maurice, a obtenu le premier prix pour la manufacture de haches, à l'exposition provinciale.

Le gouvernement fédéral rend enfin justice à notre commerce de bois, et les réparations nécessaires sur le St. Maurice vont commencer.

Nous appelons l'attention de nos lecteurs sur la vente des emplacements de M. Girard, rue St. Antoine et rue René. Les fondations et une partie des murs sont encore debout et bien conservés. Bonne chance pour ceux qui veulent se bâtir au centre des affaires.

Il a tombé un orage de grêle, samedi, à Trois-Rivières.

Grand nombre de personnes prétendant que nous avons éprouvé un tremblement de terre dimanche, le 14 septembre. La secousse aurait été très-faible et très-courte.

Informations générales.

Les catholiques des Etats-Unis parlent d'organiser un grand pèlerinage en Europe.

Le feu est dans les bois à Outaouais. Plusieurs maisons sont menacées.

Un télégramme d'Hamilton annonce que Mgr. Farrar a eu une rechute et qu'il est plus mal qu'il a été jusqu'ici.

S. G. Mgr. l'évêque de Gratianopolis a fait à Ste. Thérèse le 14 courant, l'ordination suivante :

Pêtres.—MM. Timothée Kavanagh, Charles L. Ducharme, Jean D. Gaudet, E. X. Boileau et Thomas L. Lemoine.

Minorés.—MM. J. S. Oumet, S. D. Ledue, A. Corbeil, P. Crady et R. Hamel.

Toursrés.—J. Mallette, A. Dagenais, A. Gauthier et L. Gaucher.

Quarante six immigrants français embarqués par les soins de M. G. Bossange, agent de la Puissance à Paris, sont arrivés à Québec sur le SS. Sirmatica.

Les citoyens d'Ottawa ont voté un emprunt de \$120,000, pour la construction d'un système complet de drainage ainsi que pour l'érection d'un hôtel-de-ville.

La grande exposition centrale de la province d'Ontario, s'ouvrira mardi prochain à Guelph.

Le News de St. Jean, N. B. parlant des chemins de fer des Provinces Maritimes : — "Il y a 702 milles ouverts au commerce ; 838 milles sont en voie de construction, et les contrats sont donnés pour la construction de 470 autres milles. Total : 2,010 milles."

Les travailleurs des chantiers du Haut-Canada, se plaignent d'une baisse énorme dans le prix, et un grand nombre même éprouvent beaucoup de difficultés pour trouver de l'ouvrage.

Le célèbre géologue et chimiste M. Sterry Hunt, se trouve actuellement à Montréal.

Un nouveau Séminaire vient d'être ouvert à Chicoutimi, district de Saguenay. M. le Grand Vicairc Racine, curé de la paroisse est nommé Supérieur et le Rév. M. Samuel Caron, ci-devant curé de Métabetchouan, directeur de cette Institution.

Depuis que la première pierre d'une nouvelle cathédrale de Montréal fut bénie le 28 août 1870, les travaux de construction se sont poursuivis sans interruption, et l'on continuera de les pousser le plus activement possible jusqu'à ce que l'édifice soit terminé. Nous extrayons d'un écrit publié dans le Franc-Parleur les informations qui suivent :

"Au-dessus des fondations qui promettent d'être inébranlables, s'élève à hauteur de 30 pieds, des bas côtés (ou petites nefs) qui n'attendent plus, pour être terminés à l'intérieur, que la couverture."

"La façade, en pierre de taille, est faite jusqu'à la naissance de la première voûte du portique."

"Le socle et les bases des colonnes et pilastres sont posés à l'intérieur et à l'extérieur du portique."

"Les quatre gros piliers du dôme sont faits jusqu'à la hauteur de 40 pieds et tous les autres piliers, ainsi que les arcades depuis les piliers du dôme jusqu'à la façade, s'élèvent à la même hauteur."

"Les murs de la grande nef, ainsi que ceux des petits dômes, devront encore être terminés."

"Pour ce qui est du gros dôme, il serait urgent de le monter à la même hauteur de 40 pieds, afin de pouvoir fermer les arcades, et de faire encore 20 pieds au dessus, pour le finir jusqu'à la colonnade."

"En ce coup-d'œil rapide, l'on voit se dessiner, dans la nouvelle cathédrale, l'antique Basilique de St. Pierre. Aussi, entend-on ceux qui ont visité Rome s'écrier en y entrant : On a ici une juste idée de St. Pierre ; on en peut déjà bien juger par ce qui est fait. La même impression se remarque chez ceux qui, n'ayant point été à Rome, se sont appliqués à en étudier les monuments et se sont en particulier fait une juste idée de la Basilique Vaticane."

La construction de la chapelle de Notre-Dame de Lourdes, à Montréal, se poursuit avec vigueur. Les dimensions de l'église ne seront pas très-vastes, mais ce temple sera une œuvre d'art. Il sera surmonté d'un dôme magnifique, et les décorations intérieures ne laisseront rien à désirer ; on estime à \$50,000 le coût total de l'édifice.

Accident.

La Troisième journée de l'exhibition a été marquée par un accident des plus tragiques qui a jeté un voile de deuil sur la fin du concours provincial.

Voici les principaux détails de la catastrophe qui s'est terminée par la mort d'un pompier du nom de Patrick Kelly, tandis que trois de ses compagnons ont reçu des blessures plus ou moins graves :

Hier dans l'après-midi, vers 4 heures et demi, au moment où l'affluence des visiteurs était la plus nombreuse, on vout faire l'essai des nouvelles échelles à incendie de Skinner.

Les échelles furent disposées en face de la bâtisse de l'industrie, et appuyées sur un mur suffisamment solide.

Le jeune Kelly de la Station No. 7, rue-Dalhousie, s'y élança le premier et il gravit les échelles avec aisance, jusqu'à 87 pieds, sommet de l'échelle. Trois autres hommes de la brigade montèrent après lui, John Gillies, James Leslie et James Mitchell, tous jeunes et alertes et semblent délier le danger. Ils se trouvaient placés à une distance, variant de 85 à 40 pieds de terre.

Des milliers de spectateurs suivaient avec intérêt cette ascension périlleuse. Mais à peine, Kelly eut-il atteint la hauteur vertigineuse de l'extrémité supérieure, que l'on vit avec effroi, l'échelle vaciller, puis s'incliner doucement, puis descendre avec rapidité. Rien ne put rendre le cri de profonde angoisse que poussa l'assistance, à la vue de ces hommes lancés dans l'espace et comme suspendus entre la vie et l'éternité. Il se passa une de ces minutes qui semblent des siècles. Une muette prière jaillit du cœur de bien des assistants, pour ces infortunés sur lesquels la mort levait le bras.

Enfin l'échelle tomba et abattit avec fracas le bâtiment qui contenait les montons. On se précipita au secours des malheureux qui tous s'étaient jetés à terre avant que l'échelle y fut arrivée. Leslie avait sauté d'une hauteur d'environ 30 pieds. Il tomba sur le bras gauche qui reçut de graves contusions.

Mitchell prit son élan à 10 pieds et s'abattit lourdement sur le sol, ayant le corps et les jambes horriblement meurtris.

Gillies tomba avec l'échelle et se fit de profondes blessures au cou et à la tête, l'une au front longue de trois pouces et profonde d'un pouce et demi. Il a été si maltraité qu'on dut le transporter immédiatement à son domicile où il reçut les derniers sacrements, en toute hâte. On espère aujourd'hui qu'il en réchappera.

Quant à l'infortuné Kelly, qui se trouvait au sommet, il se jeta à environ 15 pieds, et vint se heurter le menton contre le bord du toit du bâtiment. Il se cassa la mâchoire et tomba insensible sous l'échelle, qui s'appesantit sur lui, lui infligeant des blessures que, dès le premier moment, on reconnut pour mortelles.

Un médecin de Québec qui se trouvait là s'empressa d'offrir ses services et d'alléger les cruelles souffrances du jeune homme, tout en déclarant qu'il n'en avait plus que pour quelques minutes à vivre. Il revint cependant à lui d'une voix mourante : "Le révérend M. Plamondon lui administra les derniers sacrements, et environ une heure après, il expira à la vue d'un grand nombre de personnes navrées de douleur par ce lugubre spectacle. Il n'était âgé que de 27 ans.

On attribue ce funeste accident, au peu de solidité du terrain sur lequel l'échelle était placée.

Ce jeune homme infortuné sera inhumé dans la partie du cimetière catholique, réservée aux pompiers, sur la Côte des Neiges.—Nouvel-Monde.

Faits Divers.

DÉCISION DE TRIBUNAUX.—Dans la cause de Joseph Gélinas de la paroisse de St. Boniface, Failli & Réquerant pour décharge & Uld. Martel, Ecr. Opposant la dite décharge.

L'Honorable Juge T. J. J. Loranger a rendu, le 10 Septembre courant, Jugement accordant la dite décharge.

—On lit dans Paris-Journal :

Il paraît que M. Ernest Renan est attristé des suites de son récent succès à l'Antechrist désormais à ranger dans la famille des livres morts-nés. Haché menu par la critique, méconnu du public, il tombe à l'état d'ostrogall dans les magasins de son coulant éditeur.

M. Ernest Renan s'était imaginé avec une naïveté sans pareille qu'il n'aurait qu'à pousser sa plume sur le papier pour voir se continuer la vogue si étrange de la Vie de Jésus. De sa longue contemplation sur ce qu'il appelle les Origines du Christianisme, ce premier volume seul s'est bien vendu. Be n'était pas, croyez-le, à cause du mérite très négatif de l'ouvrage, mais à cause de la forme romanesque qui lui a été donnée. Pour les véritables exégètes, l'auteur n'est ni un historien, ni un docteur, ni un philosophe, ni un archéologue, mais un conteur de fariboles.

Un de nos confrères, auprès duquel M. Ernest Renan se plaignait, lui répondit froidement :

— Eh ! mon cher, vous devriez vous faire franchement romancier ; il y a une place à prendre depuis la mort de Ponso du Terrail.

— Une servante de Milwaukee, dont l'ami le pressait de se marier, avait réussi à soustraire 18 essnis-mains, 50 serviettes, 20 draps, 2 matelas, 7 robes et plusieurs autres effets quand elle fut arrêtée.

—Le passage ci dessous a été traduit de l'anglais :

Une habitude trop commune aux hommes du monde, est celle qui consiste à tenir leurs familles dans une entière ignorance au sujet de leurs affaires. L'épouse ne connaît rien, elle n'a pas même une idée de la fortune de son mari ; elle ne sait nullement si le fruit de l'évaluation par des centaines ou des milliers. Que peut-elle attendre une femme à laquelle on échoue tout ? Tout ce que son époux lui remet, elle le dépense pour les nécessités de la vie avec l'intime persuasion que cet argent étant parti, il lui en donnera d'autre pourvu qu'elle le demande.

Lorsqu'une femme non mariée travaille, elle peut sans crainte aller retirer son salaire ; mais l'épouse est censée ne réclamer que ce qui doit être de pure nécessité. Au si, si elle rencontre des époux trop indulgents sous ce rapport qui donnent toujours mais qui craignent de révéler à leurs époux l'état de leurs finances. Ils ont tort.

Les conjoints ont le même intérêt à cœur. Dans ce cas, l'épouse devrait être au courant des affaires de son mari, et avoir une entière connaissance de ses projets, afin de l'aider, s'il est possible, de ses conseils et de prévenir ces terribles catastrophes qui tombent d'ordinaire sur les familles comme à l'improviste, parce qu'elles ne s'y attendent pas.

Plus d'une femme qui plonge de plus en plus son mari dans les dettes par ignorance, serait la première, si elle n'ignorait pas l'état embarrasé des affaires de son époux, à observer l'économie la plus stricte, et à lui faciliter les moyens de sauver les débris de sa fortune.

VENGEANCE DE PÈRE.—Un citoyen recommandable de Maskigon [Michigian], nommé Peter Jeannett, avait une petite fille de neuf ans à qui certain James Corrivan a entraîné la nuit d'un jour le bois et a gardée toute la nuit auprès de lui. Les parents, qui avaient vainement cherché leur enfant pendant de longues heures, se désolèrent de sa disparition, quand ils l'ont vu revenir, mardi matin, se traînant avec peine, épuisée par les outrages répétés qui lui avaient été infligés. Un moment après, Corrivan était arrêté et emmené dans la prison de Détroit. Le lendemain, la victime de ce monstre succombait aux suites des violences qu'elle avait subies. Samedi, Peter Jeannett est arrivé à Détroit et a demandé au Shérif l'autorisation de voir l'homme qui avait outragé sa fille. Muni de cette permission il s'est introduit dans la prison et en entrant dans la cellule de Corrivan, il exhiba un revolver et lui a logé une balle dans la tête. Arrêté et conduit immédiatement devant un juge Jeannett a été relaxé sous caution. Aux dernières nouvelles Corrivan vivait encore mais la foule indignée menaçait de l'achever et le gouvernement avait fait venir une compagnie de milice de Grand Rapids pour protéger le misérable.

Feu les Révérends P. O. Gélinas et Frs L. Desaulniers du Sémin. de Nicolet.

Les restes mortels de ces deux regrettables défunts ont été exhumés de l'église paroissiale de Nicolet et enterrés dans la chapelle du Séminaire, jeudi dernier le 18 du courant. Le Rév. P. O. Gélinas était mort le 14 août 1860 et le Rév. Fr. L. Desaulniers le 3 mars 1865. Un service divin fut chanté à cette occasion au milieu d'un grand concours de prêtres et de parents. Sa grandeur Mgr. de Trois-Rivières qui s'y trouvait, officia au libéra.

Après la cérémonie funèbre, les ossements des regrettables défunts, réunis dans une même bière, furent déposés dans un caveau préparé à cet effet dans la chapelle du séminaire.

C'est là qu'ils seront désormais, dans cette chapelle bénie, dans ce séminaire tout animé où ils ont épuisé leur vie pour la belle cause de l'éducation de la jeunesse. R. J. P.

Décès.

A la Rivière du Loup (En haut) mercredi soir, le 17 du courant, à l'âge de 37 ans. Jean Antoine Caron, Ecuyer, N. P. après une maladie de cinq semaines, souffrante avec résignation. Il laisse pour pleurer sa perte une épouse, trois enfants et un grand nombre de parents et d'amis.

En cette cité, le 16 du courant Marie Héloïse Alma, enfant d'Ulric Martel fils, à l'âge d'un mois.

ATTENTION! ATTENTION

Vente d'un Stock

MARCHANDISES SECHES

A BON MARCHÉ!!!

Etant sur le point de DISCONTINUER LES AFFAIRES, vu l'obligation où il se trouve de reconstruire son magasin, le soussigné donne avis qu'il vendra, POUR LIBÉRER, tout son STOCK de MARCHANDISES SECHES, HARDES, CHAPEAUX, CHAUSSURES, AU PRIX COUTANT.

C'est une CHANCE UNIQUE toutes ces marchandises étant de PREMIERE VALEUR et achetées au PLUS BAS PRIX du sterling en Angleterre.

Les personnes qui veulent profiter de l'ASSORTIMENT feront bien de venir de suite.

Pas de Second Prix.

An PETIT MAGASIN, Enseigne du PAVILLON ROUGE, Rue Notre Dame Trois-Rivières.

G FRIGON.

N. B. — Afin de l'écouler plus promptement une partie du STOCK mentionné ci-dessus a été transportée rue des Forces, en face du marché, dans un magasin voisin de celui de O. Corrigan, Ecr, où les MEMES AVANTAGES sont offerts.

Trois-Rivières 12 Septembre 1873.

Annonces Nouvelles

Annonces Nouvelles

Annonces Nouvelles

Annonces Nouvelles

Annonces Diverses

Annonces Diverses

ELECTIONS DE LA CITE des TROIS-RIVIERES AVIS PUBLIC.

Est par le présent donné qu'une assemblée des habitants de la Cité des Trois-Rivières, qualifiée à voter à l'élection d'un Maire pour la dite Cité, se tiendra, MARDI, LE 30 SEPTEMBRE à neuf heures du matin, à l'Hotel de Ville des Trois-Rivières, à l'effet de procéder à la nomination d'un ou de plusieurs candidats à la Mairie et s'il n'y a qu'un seul candidat qui, à cet effet, se présente ou est proposé, alors la dite personne sera, là et alors, proclamé d'office Maire par le président de la dite assemblée, et s'il y a plus d'un candidat qui se présente ou est proposé pour la dite charge de Maire, un pool sera tenu à l'Hotel de Ville le dit jour, Mardi, le Trentième jour de Septembre courant, et sera ouvert depuis dix heures du matin, jusqu'à quatre heures de l'après midi pour recevoir les votes des électeurs municipaux dûment qualifiés en faveur de l'un des candidats à la dite charge de Maire. Le tout conformément aux dispositions de l'acte 20 Vict., cap. 129 et de différents actes qui l'ont amendé. JOSEPH BOUCHER de NIVERVILLE, Président de l'élection. Trois-Rivières, 20 Septembre 1873.

AVIS Important! Important! PAS DE BLAGUE!

VENTE D'UN Fond de Marchandises Sèches A de Grand Sacrifice Le soussigné s'étant engagé dans un autre genre d'industrie, offre en vente Tout son Stock A meilleur marché qu'partout ailleurs. Chance Exceptionnelle! Le public est invité à faire une visite! GODEF. LASSALLE, Enseigne de la Scie Ronde Rouge. Trois-Rivières, 22 Septembre 1873.

Seront Vendus Mercredi, le 24 Septembre, à 2 heures P. M. aussitôt après la vente de M. Durand, aux salles d'enca de M. John Ryan, DEUX LOTS A BATH, l'un rue St Antoine et l'autre rue Béné, tous deux ayant encore de bonnes fondations, propriété de M. O. Girard. Conditions faciles. Trois-Rivières, 22 Septembre 1873.

A Vendre. Une magnifique maison, à deux logements, (ancien Hotel St. Philippe) située sur la rue Notre Dame à un arpent de la fonderie de M. Bellefeuille, sur le côté nord de la rue. Cette résidence se trouve dans une place très propre au commerce et pourrait fort avantageusement servir de magasin ou d'hotel. Le terrain élevé et spacieux mesure 33 pds. de front sur 120 de profondeur. La construction des nouveaux quais donnera certainement la valeur de cette propriété. Conditions libérales. s'adresser à P. N. MARTEL, Trois-Rivières, 22 Septembre 1873.

Cour Supérieure CANADA PROVINCE DE QUEBEC, District de Trois-Rivières, Acte concernant la Faillite de 1869 ET SES AMENDEMENTS. Dans l'affaire de ROBERT SCOTT, de la paroisse Ste. Angèle de-Laval, commerçant. Failli. Le deuxième jour de Janvier prochain le soussigné demandera au décharge à la dite Cour en vertu du dit acte. ROBERT SCOTT, Par TURCOTTE, FAQUIN & TURCOTTE, Ses Procureurs ad litem. Trois-Rivières, 20 Septembre 1873.

AVIS. Est par le présent donné qu'une demande sera faite à la prochaine session de la Législature de la province de Québec, pour obtenir un acte incorporant la "Congrégation de notre-Dame des Trois-Rivières, autrement dite la Congrégation des hommes des Trois-Rivières." Trois-Rivières, 22 Septembre, 1873.

Balais! Balais!! Balais!!! DE TOUTES SORTES De TOUTES les GRANDEURS De tous les Prix. Les soussignés viennent d'ouvrir à Trois-Rivières une manufacture de ce genre sous la direction d'un homme qui a été longtemps dans les manufactures des Etats-Unis et qui est en position de donner de l'ouvrage de première classe. M. B. Les marchands de la ville et de la campagne sont priés de faire une visite à l'établissement et, après cette visite, nous sommes sûrs qu'ils encourageront cette industrie locale. LASSALLE & FRÈRE, Trois-Rivières 19 Septembre, 1873.

Elargissement du canal Welland. AVIS aux CONTRACTEURS.

DES soumissions, cachetées adressées au soussigné et endossées "Soumission pour le Canal Welland," seront reçues à ce bureau, SAMEDI à MIDI, DIX, huitième jour d'Oct. Le prochain pour la construction de quatorze écluses et quatorze bords réguliers, un certain nombre de culées et de piliers pour les ponts, le creusement des écluses, et des écluses de réservoir — les alevins du réservoir — les routes spéciales, (Race-ways), etc., etc., sur la nouvelle portion du Canal Welland, entre Thorold et Port D.L. Houle. L'ouvrage sera divisé en sections, six d'entre elles, marquées respectivement des nombres 1, 2, 3, 4, 5, 6, et 7 sont placées entre le Port Dalnour et le cimetière Ste Catherine, et trois autres (marquées au No. 12, 13, et 14) s'élevant depuis le côté nord du chemin de Fer de l'Ouest, près de Brown's Cement Kilns. Des soumissions seront aussi reçues pour l'élargissement et le creusement du bras qui se trouve à l'ouest du dit chemin de Fer de l'Ouest, jusqu'à la limite de Welland, l'ouvrage étant divisé en section d'un mille de longueur chaque. Des soumissions vont aussi être préparées pour le creusement et l'élargissement du Havre et du Port Colborne. Des cartes de ces différentes localités données en même temps que les Plans et les Spécifications de l'ouvrage pourront être vues au bureau, JEUDI, le Vingt-cinquième jour de Septembre courant, où l'on pourra se procurer des formules imprimées de la soumission. Les soumissions doivent être rédigées dans une conformité parfaite avec les formules imprimées, et chacune doit porter les signatures de deux personnes solvables et responsables, résidant dans une des provinces de la Confédération, pour les garanties du contrat. Le département ne s'oblige pas d'accepter la plus basse ni aucune des soumissions. Département des Travaux Publics. Ottawa, 4 Sept. 1873. Par ordre, F. BRAUN, Secrétaire.

AVIS aux ENTREPRENEURS

DES soumissions adressées au soussigné et endossées "Soumission pour les Piliers du St. Maurice" seront reçues à ce bureau LUNDI, à MIDI le 22 Septembre courant, pour la construction, de Six Piliers en Charpente, à l'embouchure de la Rivière St. Maurice, en bas des ponts. Les plans et les spécifications de l'ouvrage pourront être vus au Bureau de surintendance des Travaux du St. Maurice, à Trois-Rivières, Samedi, 6 du courant et les jours suivants, où l'on pourra se procurer les formules imprimées de la soumission. Les soumissions doivent être rédigées dans une conformité parfaite avec les formules imprimées, et chacune doit porter les signatures de deux personnes solvables et responsables, résidant dans une des provinces de la Confédération, pour les garanties du contrat. Le département ne s'oblige pas d'accepter la plus basse ni aucune des soumissions. Département des Travaux Publics. Ottawa, 3 Sept. 1873. Par ordre, F. BRAUN, Secrétaire.

AVIS. ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE. Québec, 8 Sept. 1873. Il est donné avis que, conformément à la 50e. règle de l'Assemblée Législative de la Province de Québec, toute pétition pour bill privé doit être présentée, le ou avant le 29 me. jour d'Octobre prochain. G. M. MUIR, Greffier de l'Ass. L. g.

Chaloupes de Plaisance A tous les amateurs de la navigation et du canotage. Jos. DUFRESNE, fils RUE DU FLEUVE Donne avis qu'il tient toujours à leur disposition, pour COURSE OU PROMENADE Ses embarcations élégantes et légères qui ont obtenu une si grande vogue à Montréal. Au besoin on fournit les hommes pour conduire les embarcations qu'un seul personne peut mener aisément. Trois-Rivières, 16 mai 1872.

On a Besoin. A St. ELIE, comté de St. Maurice, de trois Institutrices pour écoles élémentaires. S'adresser à CHARLES GELINAS, Président des commissaires d'Écoles St. Elie, 12 Aout 1873. 1 m. DISTRICT OF THREE-RIVERS. A Session of the Court of Queen's Bench, holding Criminal Jurisdiction in and for the District of Three Rivers will be held in the Court House, in the City of Three Rivers, on the Ninth day of October next, at TEN O'clock in the forenoon. In consequence I give public notice to all who intend to proceed against any prisoner now in the common goal of the said District and all other that they must be present then and there; and I also give notice to all Justices of the peace, coroners and peace officers in and for the said District that they must be present then and there with their Records, rolls indictments and other documents in order to do those things which belong to each of them, in their respective capacities. BEVÈRE DUMOULIN, Sheriff. SHERIFF'S OFFICE Three-Rivers 4th September 1873.



DEMENAGE AU COIN DES RUES HART & DES FORGES J. C. Rousseau, MARCHAND-ÉPICIER, A transporté son magasin au coin des RUES HART & DES FORGES. Il y aura constamment en mains toutes sortes d'Épicerie, Vins et Liqueurs à très bas prix. Il sollicite respectueusement une visite de tous ses amis et du public en général. ALLEZ AU MAGASIN DE M. ROUSSEAU, Trois-Rivières 19 Septembre 1873.

O. Hardy de Chatillon, Marchand et Importateur D'ARTICLES DE MUSIQUE ET DE LIBRAIRIE, NICOLET. 1er. Septembre, 1872

Compagnie du Chemin de Fer DE LA RIVE NORD. AVIS. La Compagnie du Chemin de Fer de la Rive Nord donne, par le présent, avis que les doubles de la carte ou plan de la Section III, comprenant le comté de Champlain, du dit Chemin et de son cours et direction, des titres qu'il doit traverser et qui devront être appropriés à cette fin, ainsi que les doubles du livre de renvoi pour la dite Section le tout fait, examiné et certifié suivant la loi, ont été déposés dans les Bureaux du Département des Travaux de la Couronne et du Secrétaire Provincial et dans celui du Greffier de la Paix du District des Trois-Rivières. A. H. VERRET, Secrétaire. Québec, 30 août 1873. 1 m.

DEBENTURES du Havre de Québec. DEPARTEMENT DU RECEVEUR GÉNÉRAL. OTTAWA AOUT 1873. Avis est par le présent donné que le Receveur Général de la Province du Canada se propose de faire le JOUR D'OCTOBRE prochain à acheter toutes les DEBENTURES émises par les Commissaires du Havre de Québec, avec l'intérêt accru sur icelles jusqu'à cette date. Les porteurs de ces débentures sont requis de donner le ou avant le 19 SEPTEMBRE PROCHAIN, avis à F. VEZINA, Secrétaire de la Banque Nationale, Québec, des Débentures qu'ils possèdent pour paiement, désignant le nom du porteur, le numéro, la date et le montant de chaque Débenture, ainsi que la date du dernier paiement des intérêts. T. D. HARRINGTON, Député Gen. Général 1er Septembre 1873.

BOUARD DUPONT, CORDONNIER ET MARCHAND de Chaussures. Informe ses pratiques et le public qu'il a transporté sa boutique et son magasin de chaussures dans la MAISON DE M. RYAN, sur la rue Notre Dame, la deuxième porte des Salles d'Enca. Il profite aussi de la même occasion pour annoncer qu'il a un assortiment de chaussures de la meilleure qualité et des formes les plus élégantes. POUR DAMES HOMMES ENFANTS Les chaussures faites sur commande seront toujours exécutées avec le même soin que par le passé. Trois-Rivières, 5 Mai 1873.

Dans la Cour Supérieure. CANADA PROVINCE DE QUEBEC, District de Trois-Rivières. Acte de Faillite de 1869 ET SES AMENDEMENTS. Dans l'affaire de PIERRE JOLETTE commerçant de la cité de Trois-Rivières, Failli. Le septième jour d'Octobre prochain le Soussigné demandera à la dite Cour au Décharge en vertu du dit acte. PIERRE JOLETTE, Par J. F. V. BUREAU, Son Procureur ad litem. Trois-Rivières 3 Septembre 1873.

PROVINCE DE QUEBEC. DEPARTEMENT DES TERRES DE LA COURONNE. BOIS ET FORÊTS. Québec, 12 août 1873.

AVIS est par le présent donné que conformément aux dispositions de l'acte 36 Vic, cap. 1X, les limites à baies suivantes seront offertes en vente par encan public à l'Hotel du Parlement, en cette ville, le vingt-et-unième jour d'octobre prochain, aux conditions insérées plus bas, savoir: AGENCE DE GASPÉ.

10 Les lots 35 à 55 inclusivement dans le second rang du township de Gaspé Bay Nord, et la partie nord subdivisée du dit township en arrière des dits lots. Contenant 124 milles carrés, plus ou moins. 20 Les lots 2 et 4ème rangs du township de Sidenham Sud. Contenant 22 milles carrés, plus ou moins. 30 Rivière Dartmouth, arrière No. 1, Nord. Etant les blocs No. 1, Résidus des Nos. 2, 3 et 4, Résidu du No. 9, No. 6, No. 6, No. 7, et Résidu du No. 8. Contenant 33 milles carrés, plus ou moins. 40 Gaspé Bay Sud, No. 1 Etant la partie nord subdivisée du dit township. Contenant 11 milles carrés, plus ou moins. 50 Fortin Nord. Etant les quatre premiers rangs du dit township. Contenant 33 milles carrés, plus ou moins. 60 Malby Nord-Ouest. Etant la partie nord subdivisée du dit township, et les rangs nord et sud de la Rivière Malby. Contenant 16 milles carrés, plus ou moins. 70 Denoue. Tout le township Denoue, excepté le 1er rang. Contenant 19 milles carrés, plus ou moins. 80 Taschevan. Etant le township de Taschevan, excepté le 1er rang, et le coin sud-est du dit township qui est couvert par une partie de la limite à la Rivière Madeline No. 1-Ouest. Contenant 51 milles carrés, plus ou moins. 90 Duchesny Est. Etant la partie Est du township de Duchesny, excepté les parties des 1er et 2nd rangs faisant front à la dite limite. Contenant 30 1/2 milles carrés, plus ou moins. 100 D'Chesny Ouest. Etant la partie ouest du township de Duchesny, excepté les parties des 1er et 2nd rangs faisant front à la dite limite, et la partie d'ouest couverte par la limite Rivière Marsouin Est. Contenant 33 milles carrés, plus ou moins. 110 Christie. Etant le township de Christie, excepté les 1er et 2nd rangs et la partie qui est couverte par la limite Rivière Marsouin Ouest. Contenant 42 milles carrés, plus ou moins. 120 Tourlelle Est. Etant la moitié Est du township de Tourlelle, excepté les parties des 1er et 2nd rangs, faisant front à la dite limite. Contenant 43 milles carrés, plus ou moins. 130 Tourlelle Ouest. Etant la moitié ouest du township de Tourlelle, moins cette partie des 1er et 2nd rangs, faisant front à la dite limite. Contenant 41 milles carrés, plus ou moins. 140 Cap Chat Est. Etant la partie est du township de Cap Chat, moins les parties des 1er, 2nd, 3ème, 4ème, 5ème et 6ème rangs faisant front à la dite limite. Contenant 28 milles carrés, plus ou moins. 150 Cap Chat Ouest. Etant la partie ouest du township de Cap Chat, moins les parties des 1er, 2nd et 3ème rangs, faisant front à la dite limite. Contenant 29 milles carrés, plus ou moins. 160 Cap Chat Arrière No. 1. Immédiatement en arrière et adjoignant le township de Cap Chat. Contenant 51 1/2 milles carrés, plus ou moins. 170 Romieux Est. Situé en partie dans le comté de Gaspé et en partie dans le comté de Rimouski, étant la moitié est du township Romieux, faisant front à la dite limite. Contenant 41 milles, plus ou moins.

AGENCE DE RIMOULI. 10 Romieux Ouest. Etant la moitié ouest du township de Romieux, moins cette partie des 1er et 2nd rangs faisant front à la dite limite. Contenant 41 milles carrés, plus ou moins. 20 Dalibert Est. Etant la moitié est du township de Dalibert, moins cette partie des 1er et 2nd rangs faisant front à la dite limite, et celle couverte par la limite Rivière Grand Méchin, contenant 43 milles carrés, plus ou moins. 30 Dalibert-Ouest. Etant la moitié ouest du township de Dalibert, moins cette partie des 1er et 2nd rangs, faisant front à la dite limite, et celle couverte par la limite Rivière Grand Méchin, contenant 45 milles carrés, plus ou moins. 40 Cherbourg Est. Etant la moitié est du township de Cherbourg, moins cette partie des 1er et 2nd rangs faisant front au dit township, contenant 45 milles carrés, plus ou moins. 50 Cherbourg-Ouest. Etant la moitié ouest du township de Cherbourg, moins cette partie des 1er et 2nd rangs faisant front à la dite limite, et celle couverte par la limite Petit Matane Nord et Sud, contenant 27 milles carrés, plus ou moins. 60 Romieux Arrière No. 1. Immédiatement en arrière et adjoignant le township Romieux, contenant 42 milles carrés, plus ou moins. 70 Dalibert Arrière No. 1. Immédiatement en arrière et adjoignant le township de Dalibert. Contenant 47 milles carrés, plus ou moins. 80 Cheylong Arrière No. 1. Immédiatement en arrière et adjoignant le township de Cherbourg, excepté cette partie couverte par la limite Petit Matane Sud. Contenant 45 milles carrés, plus ou moins. 90 Saint-Denis. Etant une partie du township de Saint-Denis, borné au nord par la ligne qui sépare les rangs 4 et 5, au sud par la limite Petit Matane Nord. Contenant 27 milles carrés, plus ou moins. 100 Saint-Denis Arrière No. 1. En arrière du township Saint-Denis, borné au nord par la limite Petit Matane Sud, à l'est par la limite Cherbourg arrière No. 1. à l'ouest par la limite Tessier arrière No. 1, au sud par la limite Rivière Grand Matane Nord. Contenant 50 milles carrés, plus ou moins. 110 Saint-Denis Arrière No. 2. Etant cette partie de terre située entre les Rivières à la Truite et Grand Matane à leur jonction, et borné à l'est par la prolongation de la ligne ouest de Cherbourg. Contenant 44 milles carrés, plus ou moins. 120 Tessier. Etant le township de Tessier, moins la partie couverte par la limite Petit Matane Nord. Contenant 36 milles carrés, plus ou moins. 130 Tessier arrière No. 1. Etant cette partie située entre la limite Petit Matane Sud au Nord, et la limite Rivière Grand Matane Nord à l'ouest et à Saint-Denis arrière No. 1 à l'est. Contenant 49 milles carrés, plus ou moins. 140 Matane Nord. Etant les lots vacants et non sous licence dans le 6ième, 7ième, 8ième et 9ième rangs du township de Matane. Contenant 31 milles carrés, plus ou moins. 150 Matane Sud. Etant les lots vacants et non sous licence dans les 9ième, 10ième, 11ième, 12ième, 13ième et 14ième rangs du township de Matane. Contenant 54 milles carrés, plus ou moins. 160 Matane arrière No. 1. Immédiatement en

arrière et adjoignant le township de Matane, borné à l'est par la rivière Matane, et à l'ouest par la ligne limitative de la Seigneurie de Matapédia. Contenant 40 milles carrés, plus ou moins. 170 Matane arrière No. 2. Immédiatement en arrière No. 1, borné à l'est par la Rivière Matane, et à l'ouest par la ligne limitative de la Seigneurie Matapédia. Contenant 42 milles carrés, plus ou moins. 180 Matane arrière No. 3. Immédiatement en arrière et adjoignant la limite Matane arrière No. 2, borné à l'est par la Rivière Matane, et à l'ouest par la ligne divisant les 2ème et 3ième rangs du Township de Lepage. Contenant 65 milles carrés plus ou moins. 190 Matane arrière No. 4. Immédiatement en arrière et adjoignant la limite Matane arrière No. 3, borné à l'est par la Rivière Matane, et la limite Rivière à la Truite Sud, à l'ouest par la ligne divisant les 2ième et 3ième rangs du Township de Lepage. Contenant 62 milles carrés, plus ou moins. 200 McNider Nord. Etant tous les lots vacants et non sous licence dans les 6ième, 7ième, 8ième et 9ième rangs du Township de McNider. Contenant 36 milles carrés, plus ou moins. 210 McNider Sud. Etant tous les lots vacants et non sous licence dans le 9ième, 10ième, 11ième et 12ième rangs du Township de McNider, et les terrains vacants non subdivisés situés entre le Township de McNider, et la Seigneurie de Matapédia, et le Township de Matane. Contenant 40 milles carrés, plus ou moins. 220 Cabot. Etant tous les lots vacants et non sous licence dans le township de Cabot. Contenant 40 milles carrés, plus ou moins.

AGENCE DE SAGUENAY. Péninsule Manicouagan. Etant cette partie de la Péninsule Manicouagan, borné au nord par la limite Manicouagan No. 1, ouest, et au sud par la Rivière St. Laurent, moins un rang d'un mille de profondeur, faisant front à la Rivière St. Laurent, depuis la Pointe aux Outardes, jusqu'à North End. Contenant 25 milles carrés, plus ou moins. AGENCE DE GRANDVILLE. 10 Estcourt. Etant les lots 48 à 60 inclusivement dans le 6ième rang. 48 à 61 do do 7ième do 48 à 61 do do 8ième do du township de Estcourt. Contenant 8 milles carrés plus ou moins. 20 Cabano No. 1. Etant les lots 44 à 47 inclusivement dans le 1er rang. 80 1/2 44 1/2, 44 3/4 do 2nd do 39 à 42 inclusivement 45, 46 do 3ème do 38 à 47 do do 4ème do 32 à 47 do do 5ème do 19 à 48 do do 6ème do 15 à 50 do do 7ème do du township de Cabano. Contenant 16 mille carrés, plus ou moins. 30 Cabano No. 2. Etant les lots 15 à 62 inclusivement dans le 8ième rang. 15 à 51 do do 9ième do 1 à 50 do do 10ième do 1 à 28 do 46, 47, 48 do 11ième do C. B. A. 1 à 28 inclusivement 44 à 47 inclusivement 48 dans le 12ième rang. 28 à 50 inclusivement dans le 13ième rang du township de Cabano. Contenant 40 milles carrés, plus ou moins. CONDITIONS DE LA VENTE. Les limites à bois ci-dessus décrites, suivant leur étendue, ou en plus ou moins, seront offertes en vente à une mise à prix de quatre piastres par mille carré pour les agences de Gaspé, Rimouski et Saguenay, et de six piastres par mille carré pour celle de Grandville. Les limites seront adjugées aux personnes qui offriront le plus haut bonus. Le bonus et la rente foncière de la première année (de dix piastres par mille carré) devront être payés, dans chaque cas, immédiatement après la vente. Les limites une fois adjugées seront sujettes aux dispositions des règlements concernant les bois de la Couronne maintenant en force ou qui pourront le devenir par la suite. Des plans indiquant les terrains ci-dessus désignés seront déposés au Département des Terres de la Couronne, en cette ville, et au bureau des agents pour ces localités, et seront visibles de cette date jusqu'au jour de la vente. P. FORTIN, Commissaire. 18 août 1873.

LIENS EN FER POUR LE FOIN PRESSE. Le soussigné desire informer le public qu'il a un assortiment complet et varié de liens ou broches pour les balles de foin, de diverses grosseurs et longueurs, et propre à rencontrer tous les besoins du commerce. Les cultivateurs et commerçants de foin sont respectueusement invités à lui faire une visite. JOS. DUPRESNE, Fils, Rue du Fleuve Trois-Rivières, 28 juillet 1872.

Insolent Act of 1869 In the matter of ELLEN CONNOLLY of Three-Rivers, An Insolvent. A first dividend sheet has been prepared and is open to inspection until the eighteenth inst. after which dividend will be paid. R. HENRY WURTELE, Off. Ad Assignee Québec Sept. 1st. 1873.

SOUS PRESSE. Pour Paraître en Novembre 1873. LOVELL'S GAZETTEER OF BRITISH NORTH AMERICA. Contenant les descriptions les plus récentes et les plus exactes de plus de six cents cités, et villages des provinces d'Ontario, Québec, Nouvelle-Bretagne, Nouveau-Brunswick, Terre-Neuve, Prince-Édouard, Manitoba, Colombie Britannique et Territoires du Nord-Ouest; et des renseignements généraux puisés aux sources officielles, quant aux noms, situations, étendue, etc. de plus de quinze cents lacs et rivières avec un Tableau des Routes, montrant la distance des Gares de Chemins de fer, des ports de mer, de lac et de rivière aux cités, villes, villages, etc. dans les différentes provinces. Prix relié \$2.50, en Veau \$2.75. On a besoin d'agents pour répandre cet ouvrage. JOHN LOVELL, Éditeur. Montréal, 9 août 1873.

ACADEMIE. Mlle Madeleine Duval ouvrira une académie de Demoiselles le 1er. Septembre. — Les différentes branches d'éducation y seront enseignées en français et en anglais, ainsi que le Piano, le dessin, la couture et ouvrages de fantaisie. Pour les conditions s'adresser à elle-même chez M. F. Tapin rue Royale. Trois-Rivières, 25 Aout. 1873. PROVINCE DE QUEBEC, District de Trois-Rivières. Cour Supérieure. Acte de Faillite de 1869 ET SES AMENDEMENTS. Dans l'affaire de CHARLES ROUBAILLE, de la cité de Trois-Rivières, commerçant. Failli. Le soussigné a déposé au Greffe de cette Cour un acte de composition et décharge exécuté par ses créanciers, et le septième jour d'Octobre prochain, il s'adressera à la dite Cour pour obtenir une ratification de cet acte. Trois-Rivières 4 Aout 1873. CHARLES ROUBAILLE, Par GERVAYS & GERIN, Ses Proc. ad litem. Le même jour, et aussitôt que Conseil pourra être entendu, le Syndic à la susdite faillite, s'adressera à la dite Cour pour obtenir sa décharge en vertu du dit acte. Trois-Rivières, 4 Aout 1873. 1. L. CLAIR, Syndic. Par GERVAYS & GERIN, Ses Proc. ad litem. Trois-Rivières 4 Aout 1873.

ETABLISSEMENT DE RELIURE A SOREL. Les personnes désirant faire leurs livres, brochures, REVUES, ETC., A MEILLEUR MARCHÉ qu'à Montréal, n'ont qu'à laisser leurs ordres au soussigné qui est agent pour Trois-Rivières. Tous les ouvrages sont faits avec solidité, élégance et d'après les derniers goûts. Ordres promptement exécutés. S'adresser à P. D. H. LECUYER, Hotel Farmer. Trois-Rivières, 14 Juillet 1873. 1 m.

HOTEL RICHELIEU, TENU PAR J. Bte. TROTTIER, Rue Badeau. M. J. B. TROTTIER, plus connu sous le nom de BISMARCK, ancien commis chez M. Farmer, informe le public qu'il a pris possession de l'Hotel Richelieu, et devant tenu par M. Louis Bergeron. C'est là qu'il distribue aujourd'hui les cocktails les plus recherchés et des John Collins qui ont une réputation. M. Trottier desire aussi informer le public que TABLE SERVA TOUJOURS SERVI avec SOIN, PROPRETÉ et PONCTUALITÉ et pourvue de ce que nos marchés offrent de mieux en fait de viandes, Légumes, fruits, etc. Repas servis à toutes les heures. Il y aura toujours des hommes pour attendre les voyageurs à l'arrivée des Bateaux à Vapeur et rien ne sera négligé de ce qui pourra donner confort et satisfaction à ceux qui voudront bien honorer de leur patronage l'Hotel Richelieu. Il s'agit d'y aller voir. Trois-Rivières, 21 avril 1873. 6 m.

AVIS. Est par le présent donné qu'à la prochaine session de la Législature de Québec, des amendements seront demandés à l'acte d'incorporation de la Ville de Nicolet. Nicolet 29 Aout 1873. 2 m. M. THOS. TREMANAN. Désire remettre ses amis et le public en général, pour l'encouragement libéral qu'ils lui ont accordé, pour l'achat de son déménagement au magasin ci-devant occupé par M. T. Connolly, marchand de marchandises sèches, rue Notre Dame, ou il continuera le commerce de boulangerie, manufacture à vapeur de biscuits, soda-water, ginger ale, ginger beer, sur une plus grande échelle que par le passé, et l'espère par ses soins et son assiduité donner satisfaction générale dans les différentes branches de son établissement. Les maisons privées, aussi bien que les hôtels et les restaurants, seront fournies de ginger ale et ginger beer à des conditions libérales. Ces breuvages sont aujourd'hui infiniment meilleurs que par le passé et valent les meilleurs de toute la Confédération. La Fontaine de soda water sera en pleine opération à complet. Trois-Rivières, 26 avril 1872.

ACADEMIE.

Mlle Madeleine Duval ouvrira une académie de Demoiselles le 1er. Septembre. — Les différentes branches d'éducation y seront enseignées en français et en anglais, ainsi que le Piano, le dessin, la couture et ouvrages de fantaisie. Pour les conditions s'adresser à elle-même chez M. F. Tapin rue Royale. Trois-Rivières, 25 Aout. 1873.

PROVINCE DE QUEBEC, District de Trois-Rivières. Cour Supérieure. Acte de Faillite de 1869 ET SES AMENDEMENTS. Dans l'affaire de CHARLES ROUBAILLE, de la cité de Trois-Rivières, commerçant. Failli. Le soussigné a déposé au Greffe de cette Cour un acte de composition et décharge exécuté par ses créanciers, et le septième jour d'Octobre prochain, il s'adressera à la dite Cour pour obtenir une ratification de cet acte. Trois-Rivières 4 Aout 1873. CHARLES ROUBAILLE, Par GERVAYS & GERIN, Ses Proc. ad litem. Le même jour, et aussitôt que Conseil pourra être entendu, le Syndic à la susdite faillite, s'adressera à la dite Cour pour obtenir sa décharge en vertu du dit acte. Trois-Rivières, 4 Aout 1873. 1. L. CLAIR, Syndic. Par GERVAYS & GERIN, Ses Proc. ad litem. Trois-Rivières 4 Aout 1873.

ETABLISSEMENT DE RELIURE A SOREL. Les personnes désirant faire leurs livres, brochures, REVUES, ETC., A MEILLEUR MARCHÉ qu'à Montréal, n'ont qu'à laisser leurs ordres au soussigné qui est agent pour Trois-Rivières. Tous les ouvrages sont faits avec solidité, élégance et d'après les derniers goûts. Ordres promptement exécutés. S'adresser à P. D. H. LECUYER, Hotel Farmer. Trois-Rivières, 14 Juillet 1873. 1 m.

HOTEL RICHELIEU, TENU PAR J. Bte. TROTTIER, Rue Badeau. M. J. B. TROTTIER, plus connu sous le nom de BISMARCK, ancien commis chez M. Farmer, informe le public qu'il a pris possession de l'Hotel Richelieu, et devant tenu par M. Louis Bergeron. C'est là qu'il distribue aujourd'hui les cocktails les plus recherchés et des John Collins qui ont une réputation. M. Trottier desire aussi informer le public que TABLE SERVA TOUJOURS SERVI avec SOIN, PROPRETÉ et PONCTUALITÉ et pourvue de ce que nos marchés offrent de mieux en fait de viandes, Légumes, fruits, etc. Repas servis à toutes les heures. Il y aura toujours des hommes pour attendre les voyageurs à l'arrivée des Bateaux à Vapeur et rien ne sera négligé de ce qui pourra donner confort et satisfaction à ceux qui voudront bien honorer de leur patronage l'Hotel Richelieu. Il s'agit d'y aller voir. Trois-Rivières, 21 avril 1873. 6 m.

AVIS. Est par le présent donné qu'à la prochaine session de la Législature de Québec, des amendements seront demandés à l'acte d'incorporation de la Ville de Nicolet. Nicolet 29 Aout 1873. 2 m.

M. THOS. TREMANAN. Désire remettre ses amis et le public en général, pour l'encouragement libéral qu'ils lui ont accordé, pour l'achat de son déménagement au magasin ci-devant occupé par M. T. Connolly, marchand de marchandises sèches, rue Notre Dame, ou il continuera le commerce de boulangerie, manufacture à vapeur de biscuits, soda-water, ginger ale, ginger beer, sur une plus grande échelle que par le passé, et l'espère par ses soins et son assiduité donner satisfaction générale dans les différentes branches de son établissement. Les maisons privées, aussi bien que les hôtels et les restaurants, seront fournies de ginger ale et ginger beer à des conditions libérales. Ces breuvages sont aujourd'hui infiniment meilleurs que par le passé et valent les meilleurs de toute la Confédération. La Fontaine de soda water sera en pleine opération à complet. Trois-Rivières, 26 avril 1872.

AVIS. Est par le présent donné qu'une demande sera faite à la prochaine session de la Législature de la province de Québec, pour obtenir un acte incorporant la "Congrégation de notre-Dame des Trois-Rivières, autrement dite la Congrégation des hommes des Trois-Rivières." Trois-Rivières, 22 Septembre, 1873.

On a Besoin. A St. ELIE, comté de St. Maurice, de trois Institutrices pour écoles élémentaires. S'adresser à CHARLES GELINAS, Président des commissaires d'Écoles St. Elie, 12 Aout 1873. 1 m. DISTRICT OF THREE-RIVERS. A Session of the Court of Queen's Bench, holding Criminal Jurisdiction in and for the District of Three Rivers will be held in the Court House, in the City of Three Rivers, on the Ninth day of October next, at TEN O'clock in the forenoon. In consequence I give public notice to all who intend to proceed against any prisoner now in the common goal of the said District and all other that they must be present then and there; and I also give notice to all Justices of the peace, coroners and peace officers in and for the said District that they must be present then and there with their Records, rolls indictments and other documents in order to do those things which belong to each of them, in their respective capacities. BEVÈRE DUMOULIN, Sheriff. SHERIFF'S OFFICE Three-Rivers 4th September 1873.

Annonces Diverses.

PIANOS DE PREMIERE CLASSE CHICKERING & SONS.



Steinway & Sons

Ont obtenu à l'Exposition Universelle à Paris, le premier prix et la légion d'honneur...

Il a aussi Agent pour les célèbres Orgues de Salon de MASON & HAMMILTON et de GEORGE A. PRINCE & Co.

S. SIGHEL & Co 1 Juillet 1871.

GAUTHIER, MAYRAND & Co. IMPORTATEURS DE Vins Spiritueux, Epicerie, MARCHAND DE FARINE LARD, SAINDOUX.

R. W. COWAN Chapelier et Mauchonniere, COIN DES RUES Notre Dame et St. Pierre MONTREAL.

Lajoie & Frere, RUE NOTRE DAME. DANS LE MAGASIN CI-DEVANT OCCUPÉ PAR F. STOBBS, LIBRAIRE.

F. STOBBS, LIBRAIRE, EN FACE DU BLOCK BALCON. Ont constamment à leur magasin un Assortiment Complet

MARCHANDISES SECHES des mieux choisies.

MAISONS ET CONSTRUCTION EN BOIS

JAMES DEAN. Trois-Rivières, 21 Juin 1872.

GAUCHER & TELMOSSÉ, Importateurs d'ÉPICERIES, VINS, LIQUEURS, PROVISIONS, FLEUR, LABD, SAINDOUX, &c., &c., &c.

EN GROS. o. 200 Rue St. Paul et 161 Rue des Commissaires, MONTREAL

Septembre 1871

Septembre 1871

Septembre 1871

Septembre 1871

Septembre 1871

Septembre 1871

Septembre 1871

Septembre 1871

Septembre 1871

Septembre 1871

Septembre 1871

Septembre 1871

Septembre 1871

Annonces Diverses

La vieille place si bien et si avantageusement connue du public est maintenant fournie d'un assortiment va et complet de

CHAPEAUX POUR HOMMES, JEUNE GENS ET ENFANTS.

R. W. COWAN, Coin des rues Notre-Dame et St. Pierre, MONTREAL.

William Chagnon, MARCHAND DE Vins, Liqueurs, Epicerie Assorties Niverville & Ste. Genevieve.

Louis Beaulieu, MARCHAND DE Vins, Liqueurs, Epicerie Assorties DE TOUTES SORTES. RUE NIVERVILLE

NEW-YORK TRAJET ABREGÉ PAR LE CHEMIN DE FER DES RIVIÈRES CONNECTICUT & PASSUMSIC ET DE LA VALLÉE DE MASSAWIPPI

NEW-YORK TRAJET ABREGÉ PAR LE CHEMIN DE FER DES RIVIÈRES CONNECTICUT & PASSUMSIC ET DE LA VALLÉE DE MASSAWIPPI

NEW-YORK TRAJET ABREGÉ PAR LE CHEMIN DE FER DES RIVIÈRES CONNECTICUT & PASSUMSIC ET DE LA VALLÉE DE MASSAWIPPI

NEW-YORK TRAJET ABREGÉ PAR LE CHEMIN DE FER DES RIVIÈRES CONNECTICUT & PASSUMSIC ET DE LA VALLÉE DE MASSAWIPPI

NEW-YORK TRAJET ABREGÉ PAR LE CHEMIN DE FER DES RIVIÈRES CONNECTICUT & PASSUMSIC ET DE LA VALLÉE DE MASSAWIPPI

NEW-YORK TRAJET ABREGÉ PAR LE CHEMIN DE FER DES RIVIÈRES CONNECTICUT & PASSUMSIC ET DE LA VALLÉE DE MASSAWIPPI

NEW-YORK TRAJET ABREGÉ PAR LE CHEMIN DE FER DES RIVIÈRES CONNECTICUT & PASSUMSIC ET DE LA VALLÉE DE MASSAWIPPI

NEW-YORK TRAJET ABREGÉ PAR LE CHEMIN DE FER DES RIVIÈRES CONNECTICUT & PASSUMSIC ET DE LA VALLÉE DE MASSAWIPPI

NEW-YORK TRAJET ABREGÉ PAR LE CHEMIN DE FER DES RIVIÈRES CONNECTICUT & PASSUMSIC ET DE LA VALLÉE DE MASSAWIPPI

NEW-YORK TRAJET ABREGÉ PAR LE CHEMIN DE FER DES RIVIÈRES CONNECTICUT & PASSUMSIC ET DE LA VALLÉE DE MASSAWIPPI

NEW-YORK TRAJET ABREGÉ PAR LE CHEMIN DE FER DES RIVIÈRES CONNECTICUT & PASSUMSIC ET DE LA VALLÉE DE MASSAWIPPI

NEW-YORK TRAJET ABREGÉ PAR LE CHEMIN DE FER DES RIVIÈRES CONNECTICUT & PASSUMSIC ET DE LA VALLÉE DE MASSAWIPPI

NEW-YORK TRAJET ABREGÉ PAR LE CHEMIN DE FER DES RIVIÈRES CONNECTICUT & PASSUMSIC ET DE LA VALLÉE DE MASSAWIPPI

NEW-YORK TRAJET ABREGÉ PAR LE CHEMIN DE FER DES RIVIÈRES CONNECTICUT & PASSUMSIC ET DE LA VALLÉE DE MASSAWIPPI

NEW-YORK TRAJET ABREGÉ PAR LE CHEMIN DE FER DES RIVIÈRES CONNECTICUT & PASSUMSIC ET DE LA VALLÉE DE MASSAWIPPI

NEW-YORK TRAJET ABREGÉ PAR LE CHEMIN DE FER DES RIVIÈRES CONNECTICUT & PASSUMSIC ET DE LA VALLÉE DE MASSAWIPPI

NEW-YORK TRAJET ABREGÉ PAR LE CHEMIN DE FER DES RIVIÈRES CONNECTICUT & PASSUMSIC ET DE LA VALLÉE DE MASSAWIPPI

NEW-YORK TRAJET ABREGÉ PAR LE CHEMIN DE FER DES RIVIÈRES CONNECTICUT & PASSUMSIC ET DE LA VALLÉE DE MASSAWIPPI

NEW-YORK TRAJET ABREGÉ PAR LE CHEMIN DE FER DES RIVIÈRES CONNECTICUT & PASSUMSIC ET DE LA VALLÉE DE MASSAWIPPI

NEW-YORK TRAJET ABREGÉ PAR LE CHEMIN DE FER DES RIVIÈRES CONNECTICUT & PASSUMSIC ET DE LA VALLÉE DE MASSAWIPPI

NEW-YORK TRAJET ABREGÉ PAR LE CHEMIN DE FER DES RIVIÈRES CONNECTICUT & PASSUMSIC ET DE LA VALLÉE DE MASSAWIPPI

NEW-YORK TRAJET ABREGÉ PAR LE CHEMIN DE FER DES RIVIÈRES CONNECTICUT & PASSUMSIC ET DE LA VALLÉE DE MASSAWIPPI

NEW-YORK TRAJET ABREGÉ PAR LE CHEMIN DE FER DES RIVIÈRES CONNECTICUT & PASSUMSIC ET DE LA VALLÉE DE MASSAWIPPI

NEW-YORK TRAJET ABREGÉ PAR LE CHEMIN DE FER DES RIVIÈRES CONNECTICUT & PASSUMSIC ET DE LA VALLÉE DE MASSAWIPPI

Annonces Diverses

25 Iers Prix. en 1871

LE "OSBORN," LE ROI DES LINS A COUDRE



Co célèbre moulin à toujours remporté le premier prix à toutes les Expositions Industrielles.

En référant à des centaines de familles, de tailleurs et à toutes personnes qui en font usage, vous aurez pleine et entière satisfaction.

J. Q. PAGE, DENTISTE, Agent, Rue Platon, Trois-Rivières.

A VENDRE. UN coffre-fort (safe) Kershaw. Conditions faciles.

SIROP DE GOMME D'ÉPINETTE ROUGE DE GRAY. On recommande fortement ce Sirop pour la Toux, le Rhume, l'Asthme, les Affections des Bronches et de la Gorge.

HENRY R. GRAY PHARMACIEN, 144, Grande Rue St. Laurent, MONTREAL.

AVIS La Société de Peinture et des Terres DE TROIS-RIVIÈRES. OFFRE EN VENTE 5,000 pieds BOIS de CONSTRUCTION

PANNETON & ROCHELEAU, Marchands-Tailleurs, RUE NOTRE-DAME, ANCIEN MAGASIN DE A. E. OLLIVIER,

MAGASIN DE L'ÉTOILE. DENECHEAU & RICKABY, Marchands Marchands PROVISIONS

M. H. LANIGAN, Rue du Platon. Trois-Rivières, 24 mai 1872

Septembre 1871

Septembre 1871

Septembre 1871

Septembre 1871

Septembre 1871

Septembre 1871

Septembre 1871

Septembre 1871

Septembre 1871

Septembre 1871

Septembre 1871

Septembre 1871

Septembre 1871

Septembre 1871

Septembre 1871

Annonces Diverses

DR. PAGE, Dentiste

Pianos, Mélodiums et Machines à coudre

Wilson, Bowman & Co MANUFACTURIERS DES Machines à Coudre DE FAMILLE DE LOCKMAN.

Agents demandés. Nous avons besoin d'un agent pour la Cité de Trois-Rivières et pour chaque paroisse des comtés de Nicolet et Champlain.

PH. DE FOY, G. G. G. Cordial Carminatif Célèbre.

PH. DE FOY, G. G. G. Cordial Carminatif Célèbre.

PH. DE FOY, G. G. G. Cordial Carminatif Célèbre.

PH. DE FOY, G. G. G. Cordial Carminatif Célèbre.

PH. DE FOY, G. G. G. Cordial Carminatif Célèbre.

PH. DE FOY, G. G. G. Cordial Carminatif Célèbre.

PH. DE FOY, G. G. G. Cordial Carminatif Célèbre.

PH. DE FOY, G. G. G. Cordial Carminatif Célèbre.

PH. DE FOY, G. G. G. Cordial Carminatif Célèbre.

PH. DE FOY, G. G. G. Cordial Carminatif Célèbre.

PH. DE FOY, G. G. G. Cordial Carminatif Célèbre.

PH. DE FOY, G. G. G. Cordial Carminatif Célèbre.

PH. DE FOY, G. G. G. Cordial Carminatif Célèbre.

PH. DE FOY, G. G. G. Cordial Carminatif Célèbre.

PH. DE FOY, G. G. G. Cordial Carminatif Célèbre.

PH. DE FOY, G. G. G. Cordial Carminatif Célèbre.

PH. DE FOY, G. G. G. Cordial Carminatif Célèbre.

PH. DE FOY, G. G. G. Cordial Carminatif Célèbre.

PH. DE FOY, G. G. G. Cordial Carminatif Célèbre.

PH. DE FOY, G. G. G. Cordial Carminatif Célèbre.

PH. DE FOY, G. G. G. Cordial Carminatif Célèbre.

PH. DE FOY, G. G. G. Cordial Carminatif Célèbre.

PH. DE FOY, G. G. G. Cordial Carminatif Célèbre.

PH. DE FOY, G. G. G. Cordial Carminatif Célèbre.

Médecines

C. G. G. Cordial Carminatif Célèbre.

C. G. G. Cordial Carminatif Célèbre.

C. G. G. Cordial Carminatif Célèbre.

C. G. G. Cordial Carminatif Célèbre.

C. G. G. Cordial Carminatif Célèbre.

C. G. G. Cordial Carminatif Célèbre.

C. G. G. Cordial Carminatif Célèbre.

C. G. G. Cordial Carminatif Célèbre.

C. G. G. Cordial Carminatif Célèbre.

C. G. G. Cordial Carminatif Célèbre.

C. G. G. Cordial Carminatif Célèbre.

C. G. G. Cordial Carminatif Célèbre.

C. G. G. Cordial Carminatif Célèbre.

C. G. G. Cordial Carminatif Célèbre.

C. G. G. Cordial Carminatif Célèbre.

C. G. G. Cordial Carminatif Célèbre.

C. G. G. Cordial Carminatif Célèbre.

C. G. G. Cordial Carminatif Célèbre.

C. G. G. Cordial Carminatif Célèbre.

C. G. G. Cordial Carminatif Célèbre.

C. G. G. Cordial Carminatif Célèbre.

C. G. G. Cordial Carminatif Célèbre.

C. G. G. Cordial Carminatif Célèbre.

C. G. G. Cordial Carminatif Célèbre.

C. G. G. Cordial Carminatif Célèbre.

C. G. G. Cordial Carminatif Célèbre.

C. G. G. Cordial Carminatif Célèbre.

C. G. G. Cordial Carminatif Célèbre.

Médecines

LE SOTHERION.

La thérapeutique vient de s'enrichir d'une importante découverte. C'est le Sotherion.

Ce nouveau remède, longtemps cherché, jamais trouvé, contre une maladie terrible, jusqu'à ce jour comme incurable, remède tout les conditions de l'infaillibilité, et assure le guérison.

Ce remède unique, par sa propriété, ne peut s'arrêter d'être utile, jusqu'à ce qu'il n'ait été employé dans un usage, des cures rapides dans les cas désespérés ont été obtenues, et un nombre considérable de certificats sont venus attester son efficacité.

Le Sotherion est infaillible contre la toux, les affections des voies respiratoires, il guérit la phthisie pulmonaire, le catarrhe, l'asthme, les bronchites, les toux nerveuses, la grippe, l'irritation de la poitrine, l'insomnie, la catarrhe, la palpitation du cœur, la faiblesse de constitution.

En vente dans toutes les pharmacies. Dépôt général pour la France: No. 11, rue de Castiglione, Paris.

Pour le Canada: Chez le Dr. Fournier, Dentiste, rue Saint-Jean, Québec.

Agents pour la Puissance du Canada: Evans, Mercer et Cie, Montréal.

Agent pour Trois-Rivières: G. Edson, pharmacien, coin des rues Notre-Dame et du Platon.

Québec, 14 Juin 1871.

Proclamons la bonne Nouvelle!

Que le Grand Remède Showshone et Pills de Pépinet de l'Université Victoria, le Docteur Lewis Joseph, de la grande Tribu des Showshones, Columbia Anglaise, a compli les garanties les plus merveilleuses et les plus précieuses que l'on ait jamais mentionnées dans un médicament. Jamais dans les annales de l'Histoire Médicale Canadienne, un tel succès n'a été obtenu jusqu'à l'introduction d'une nouvelle médecine.

Pourquoi? SIMPLEMENT parce que les nombreux ingrédients médicinaux précieux (tel que les extraits de l'écorce de corail sauvage, Podophyllum, Juniper, Quassia, Smartweed, Dantholol, Hyoscyamin, Nux Vomica, extrait composé de Colocynthe, Jalap, Socotrine, Aloes, Capsicum, etc., etc.) qui entre dans la médecine combinée, sont tellement et si harmonieusement classifiés et composés qu'on en fait le remède le plus efficace qui soit dans le monde connu, et ne peut qu'agir sur le système de d'une manière très-satisfaisante et très-désirable. Quelque soit votre état et quelque soit le temps, ce remède attendra le mal, et vous serez étonnés de la manière prompt avec laquelle vous serez rappelés à une santé parfaite et à une pleine vigueur.

Cette médecine est agréable et on peut la prendre en toute sûreté, avec la certitude qu'elle opérera une guérison permanente dans toutes les maladies de la gorge, des pommelles, de la tête, des reins, des organes digestifs, etc., etc. ainsi que les scrofules, les diverses maladies de la peau, les humeurs et toutes les maladies provenant de l'impureté du sang, excepté la troisième phase de la consumption. On pourra obtenir en se procurant le Remède ou l'émulsion ou les circulaires chez tous les droguistes respectables au Canada, toutes les informations désirables, avec des directions complètes sur la manière de faire usage du Remède et des Pills Showshones; ce livre que l'on peut obtenir gratuitement, contient aussi des témoignages et des certificats de guérisons.

Prix du Remède en grande bouteille d'une pinte \$1.00. Pintes, 75 cents la boîte.

GUÉRISON DE BRONCHITE

J. C. CHAMBERLAIN, ECR.—Le présent est pour certifier qu'il y a environ trois ans je fus affecté d'une bronchite, qui dura environ 18 mois. Je souffrais tellement par le défaut de respiration qu'il était très difficile pour moi de parler, et pendant la nuit je me levais souvent pour m'empêcher d'étouffer. Je fis recours à trois médecins les plus éminents dans le comté de Northumberland pendant environ une année sans en recevoir aucun avantage. Effectivement je continuais à empirer. Enfin on me conseilla de faire usage du grand remède Showshones. Je n'achetai une bouteille et je la pris et quand je fus à peu près finie je commençai à ressentir un peu de mieux. Je continuai à en faire usage jusqu'à ce que j'en eus pris trois bouteilles, quand à ma satisfaction, je trouvai que j'étais aussi bien que je l'avais été avant ma maladie, et j'ai conservé ce bien-être depuis.

JOHN SILVER, J. P. Asserment devant moi, à Smithfield, ce 24 jour d'Avril 1870.

J. M. WELLINGTON, J. P.

GUÉRISON ÉTONNANTE DE LA MALADIE DES POUMONS. BROOKLYN, 5 Avril 1870.

J. C. CHAMBERLAIN, ECR.—Monsieur, Je certifie que ma femme était très malade de la maladie des pommelles. Le médecin l'avait abandonnée. Il avait déclaré qu'il y avait des tubercules sur les pommelles et que la médecine ne pouvait rien faire. En dernier ressource j'achetai une bouteille du Grand Remède Showshones. Au bout de deux jours, les symptômes changèrent au mieux. Elle continua à s'améliorer si rapidement qu'après la première bouteille, elle pouvait s'accrocher. En continuant le remède, elle se rétablit parfaitement.

Vous pouvez publier ces faits pour l'avantage de ceux qui seraient affectés de la même maladie.

T. C. BROWN, Ministre Episcopalien Méthodiste

En vente chez M. G. Edson, rue du Platon Trois-Rivières, Québec, 12 mars 1871

En vente chez M. G. Edson, rue du Platon Trois-Rivières, Québec, 12 mars 1871

En vente chez M. G. Edson, rue du Platon Trois-Rivières, Québec, 12 mars 1871

En vente chez M. G. Edson, rue du Platon Trois-Rivières, Québec, 12 mars 1871

En vente chez M. G. Edson, rue du Platon Trois-Rivières, Québec, 12 mars 1871